



REHAUSSEMENT SMIC AU 1ER MAI: IMPACT SUR LA FONCTION PUBLIQUE ?

Suite à la revalorisation programmée de 2,19 % au 1er Mai le Ministre s'engage à rehausser le pied de grille.

Un décret sera publié après le prochain conseil des ministres.

indice brut : 385 → 397

indice majoré : 353 → 361

**POUR LA FEDERATION DES SERVICES PUBLICS CFE-CGC
LE COMPTE N'Y EST PAS!!!**

→ La valeur du point d'indice n'est toujours pas à la hauteur de l'inflation.

→ Les grilles subissent toujours un tassement des indices des échelons.

**LA FEDERATION PORTERA CES
REVENDEICATIONS DANS LE CADRE
DU GRAND CHANTIER
PARCOURS ET REMUNERATIONS**

